Région Bourgogne-Franche-Comté Département de la Nièvre (58) Commune de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER - (58240)

Dossier de demande de Permis de Construire

Demandeur:

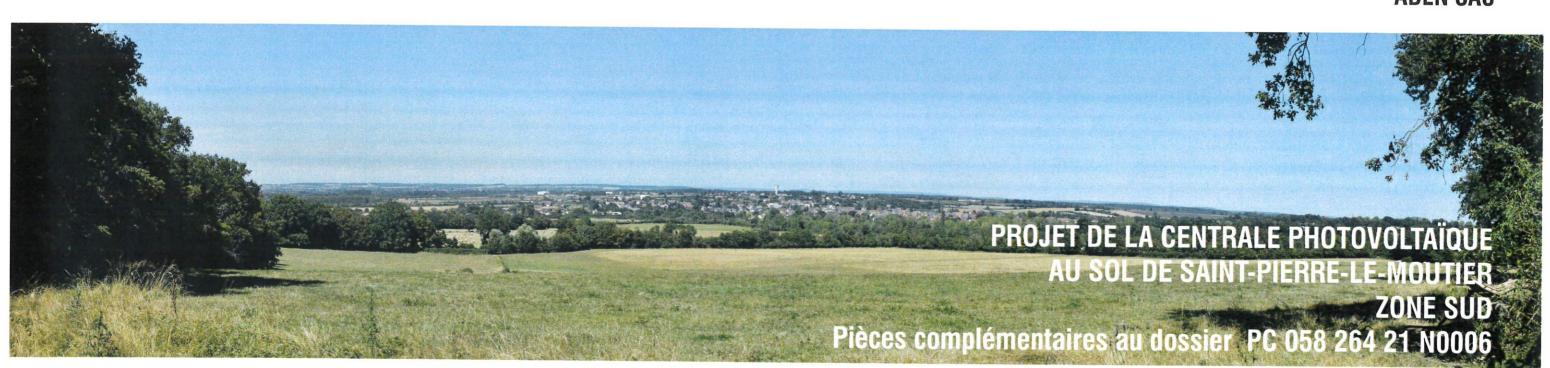
St Pierre le Moutier PV SAS

Maître d'Ouvrage:

ELAWAN ENERGY

Assistance maîtrise d'ouvrage:

ADEN SAS



<u>Adresse de Correspondance</u> :

ADEN SAS

71 Rue Francis de Pressensé, 69100 VILLEURBANNE

Tel: +33 7 85 06 93 49

mail: flore.persyn@aden.fr





	Sommaire	
	Pièces Administratives	
	Bordereau de dépôt des pièces jointes	
	Déclaration des élements nécessaires au calcul des impositions.	
	Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet	
	Extrait K-BIS ST PIERRE LE MOUTIER PV	
	Délégation de pouvoirs	
	Délibération du conseil municipal de Saint-Pierre-le-Moutier	
	Lettre de la Communauté de Commune Nivernais Bourbonnais	
C 1	Plans de situation du projet	17
	Localisation générale du projet	
	Vue aérienne	
	Plan cadastral du foncier concerné par le projet	
C 2	Plans de masse des constructions	
	Plan topographique – état existant	
	Plan de masse - état projeté	
	Emprises Nord du projet	
	Emprises Nord du projet avec fond aérien	25
C 3	Plans en coupe du terrain et de la construction	
	Plan de localisation des coupes AA' et BB'	
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'	29
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'	30
	Vue en coupe d'une table photovoltaïque avec pieux battus	
	Vue en coupe du poste de transformation	32
C 4	Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	34
C 5	Plans des façades et des toitures	35
	Vue de coté d'une table photovoltaïque	36
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque	
	Vue des façades d'un poste de transformation	
	Détail d'un portail et de la cloture	39
	Vue des façades d'une citerne	40
C 6	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	
	Plan de localisation des points de vues photographiques proches	
	Photomontages	
	Plan de localisation des points de vues photographiques lointaines	
		70 U 7
C 7	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	
	Plan de localisation du point de vue photographique	
	Photographie	51
C 8	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	
	Plan de localisation du point de vue photographique	54
	Photographie	
C 11	Étude d'impact (voir document joint)	57

		:
		:

PIÈCES ADVINISTRATIVES

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER COMMUNE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58)

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions
- Tableaux récapitulatifs
- Extrait K-BIS ST PIERRE LE MOUTIER
- Délibération du conseil municipal de Saint-Pierre-le-Moutier
- Lettre de la Communauté de Commune Nivernais Bourbonnais

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Autevil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // Intern.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



ELAWAN ENERGY 6, place de la madeleine 75008 PARIS

PAGE 1 / 57

Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



1/18

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME	☑ Permis de construire N° 13409*07
Pour les demandes	comprenant ou non des démolitions s de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa
	n° 13406
Jakan marka kalan ka	nillser of innabilities: energe and continue the property
stationnement, pa • Vous réalisez une	aménagement (lotissement, camping, aire de pro d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). PC ou PA Dpt Commune Année Nº de dossier
	es travaux sur une construction existante. prend des démolitions. La présente demande a été reçue à la mairie
 Votre projet néce merciale. 	essite une autorisation d'exploitation com-
Dour cavoir prácicá	Dossier transmis :
projet, vous pouvez	z vous reporter à la notice explicative ou vous
renseigner aupres o	de la malrie du lieu de votre projet. au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
	au sestetaria, de la Commission Nationale d'Ameriagement Commercial
1 - Identité du redemandeur indique pultiplés, chacun de eront pour ées au de	u demandeur edan als eadre els des sous serals titulaire de la future autoris ation ede redevable des rives diurbanisme dans le casade demandeurs s solemandeurs, a partir du 2 ¹⁷ , doit remplicitations complémentaire «Autres demandeurs» des décisions prise spar diddininistration emandeur indiqué cladessous. Une copie sera attressée aux autres demandeurs, qui seron àce titulaires de l'autorisation et se intelle upatement de staxes.
Vous êtes un parti	
Nom :	Prénom :
Date et lieu de nai	
Date : பெட	ı ווי ווין Commune :
الــــا: Département	
Vous êtes une per	Sonne morale
	St Pierre le Moutier PV Raison sociale : St Pierre le Moutier PV
Représentant de la	personne morale : Madame ☐ Monsieur ⊠
Nom:	FERNANDEZ AURAY Prénom : Dionisio
2 - Coordonn	ées du demandeur
Adresse : Numéro	: 6 Voie: Place de la Madeleine
Lieu-dit :	Localité : PARIS
•	5 <u> 0 0 8</u> ВР : Cedex :
-	기타는 Note and Provided Hindiguez Pindicatif pour le pays étranger : 그그그그
THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	habite à l'étranger : Pays : c que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez
préciser son nom	et ses coordonnées : Madame 🖾 Monsieur 🗆 Personne morale 🗇
Nom: PERSYN	
OU raison sociale :	
Adresse : Numéro	. 71 _{Voie :} Rue Francis de Pressensé
Lieu-dit :	Localité : VILLEURBANNE
Code postal : 6	9 <u>, (1), (0) (0) _{BP} : () Cedex</u> : (
Si cette personne l	habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
Téléphone : <u> 0 7</u>	்பு 15 பிரு பிரு பிரு 15 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : பெரு பிரு 15 மிரும் பிரும் பி
	recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à lte :
J'ai pris bonne note	e que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de er électronique augmentée de huit jours.

8-Leteriain			
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)			
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent p précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appa			
Adresse du (ou des) terrain(s)		ome p. op.	ictair or
Numéro :Voie :		mar-umma-umr-ualamum mum	
Lieu-dit : Voir p.10 Localité : SAINT-PIERRE-LE	-MOUTIER	***************************************	
Code postal : 5, 18, 12, 14, 10, BP : Cedex :			
Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, ve page 9)	euillez renseig	ner la fiche	e complémentaire
Préfixe : Section : Numéro :			
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : voir détail p.10/18			
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vou	VI. S. C.		
ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🛘		Je ne sais pas 🏻
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗖	Non 🖾	Je ne sais pas 🗌
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui 🔲		Je ne sais pas 🔲
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urb	Oui 🔲	Non 🖾	Je ne sais pas 🔲
Partenarial (P.U.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🔲 Oui 🔲	Non 🛛	Je ne sais pas 🛘 Je ne sais pas 🗖
			
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les co risation, les numéros et les dénominations :			ecision ou d'auto-
4» A l'emplin pour une demande concernant un projet d'aménagem Sivoreiploistre comporte pas daménagements, repoliez vous directement au cadie 5 (projet d	e nt leconstruction)		
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou	les cases corr	espondan	tes)
Quel que soit le secteur de la commune □ Lotissement			
Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre			
☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre ☐ Terrain de camping ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances			
Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports			
Aménagement d'un golf			
 Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectif de résidences mobiles de loisirs 	fs de caravane	es ou	
Contenance (nombre d'unités) : Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :			
☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : ○ Superficie (en m²) :			
Profondeur (pour les affouillements) :			
 Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une 			
Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs	e surface de p	olancher to	otale supérieure à
Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage rece	evant plus de d	leux réside	ences mobiles
Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un	dagement d'ur	hasiama a	
protégé ¹ ;			
Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accuell ou à l'information du public, à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux	lorsqu'ils sont	: nécessaii	res à la gestion ou
 Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture ma 	rine ou lacustre	s, conchyli	coles, pastorales et
forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les at	oords des mon	uments hi	storiques1 :
☐ Création d'une voie ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante			•
☐ Création d'un espace public			
Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle : Création d'un espace public			

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

3/18 Courte description de votre projet ou de vos travaux : Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu : 4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement Nombre maximum de lots projetés Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs. Oui 🗆 Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Non 🔲 Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ☐ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☐ Oui 🔲 Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Non 🔲 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m2) : Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation : Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui 🗖 Non 🗖 Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

Formulaire de demande de Permis de Construire

	4/1						
5 - À remplir pour une demande comprenant u	n projet de construction						
5.1 - Architecte							
Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non 🖵							
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessou							
Nom de l'architecte : RAES	Prénom : VINCENT						
Numéro : 21 Voie : RUE D'AUTEUIL							
	alité : PARIS						
Code postal: 7 5 0 1 6 BP: Cedex: _							
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : \$14812							
Conseil Régional de : ILE DE FRANCE							
$ T\'{e}l\'{e}phone: 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 ou T\'{e}l\'{e}c $	copie :ou						
Adresse électronique : im.in.a	archi @ gmx.com						
	s connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre n et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les se code.						
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte :						
	I'M IN ARCHITECTURE 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS						
	06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com						
	SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS						
Si vous n'avez pas eu recours à un trchtecte (ou un agréé e ☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une gatoire.	en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ² : des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obli-						
5.2 - Nature du projet envisagé ☑ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante							
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance a	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)						
Courte description de votre projet ou de vos travaux :							
Courte description de votre projet ou de vos travaux : Le projet concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports dont les caractéristiques sont les suivantes: Un nombre total de 9 612 panneaux, repartis en 356 tables photovoltaïques composées chacune de 27 panneaux de 1.05 x 2.1 m Caractéristique d'une table photovoltaïque : Longueur 9.6 m - Largeur 6 m - Hauteur 2.80 m - inclinaison 18° Puissance crête du projet : 4.8 MWc							
Construction d'un poste de transformation dont les cara Longueur : 6.06 m - Largeur : 2.44 m - Hauteur 2.90 m Aspect extérieur : Enduit gris mousse RAL 7003 Fond de forme avec couche de sable et de laitier							
Clôture grillagée : clôture grillagé à maille soudé Hauteur hors sol 2 m - acier galvanisé RAL 6009							
Construction d'une citerne souple de 60 m3 dont les ca Longueur : 8.32 m - Largeur : 9.38 m - Hauteur 1 m	aractéristiques sont les suivantes :						
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieur électrique nécessaire à votre projet :	e à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance						

PAGE 3 / 57

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de

Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

⁻ Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

E 1	1	0
- 11		n

5.3 - Informations co	omplémentaires						
	•		_1	and the selfs of the late			
	• Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :						
• Répartition du nombre total de logement créés par type de financement : Logement Locatif Social டாட்ட்ட Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) டாட்ட Prêt à taux zéro டாட்ட்ட							
☐ Autres financements:							
92	n principale des lo						
Occupation personnel	le (particulier) ou e	n compte propre ((personne morale)		Vente □	Location [
S'il s'agit d'une occup					Résid	đence secondaire \Box	
Si le projet porte sur t		oitation, veuillez p	préciser : Piscine 🏻	☐ Garage ☐	Véranda 🔲 🛮 A	bri de jardin 🔲	
Autres annexes à	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-				- The state of the	
Si le projet est un foye		•					
Résidence pour perso Résidence hôtelière à				Résidence de t			
Autres, précisez :		LI Resid	ence sociale 🗖	Resi	dence pour person	nes handicapées 🗆	
		ver ou dans un h	éhergement d'un s	uitro typo :			
 Répartition du no 	mbre de logement	ts créés selon le	nombre de pièces	:			
1 pièce 2					u u u6 pièce	es et olus i in in	
					lessous du solr		
	avaux comprenne						
Extension 🔲	Surélévation 🔲		Création de n	iveaux supplém	entaires 🔲		
 Information sur la 	destination des c	onstructions futu	res en cas de réal	isation au bénéf	ice d'un service pu	blic ou d'intérêt	
collectif: Transp	ort 🗖	Enseigneme	ent et recherche 🗖	1	Action sociale		
Ouvrage spé	cial 🛚		Santé□	l	Culture et loisir		
Sante Culture et loisir L							
5.4 - Construction pé Période(s) de l'année d	iriodiquement dé durant laquelle (les	montée et ré-ins squelles) la cons	s tallée truction doit être d	émontée :			
5.4 - Construction pé Période(s) de l'année d	iriodiquement dé durant laquelle (les	montée et ré-in: squelles) la cons	stallée truction doit être d	émontée :			
5.4 - Construction pé Période(s) de l'année d	iriodiquement dé durant laquelle (les	montée et ré-in: squelles) la cons	stallée truction doit être d	émontée :			
5.5 - Destination de	s constructions e	et tableau des si	urfaces (uniquem	ent à remplir s	i votre projet de c	onstruction est	
5.5 - Destination des	s constructions e	et tableau des si ar un plan local	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u	nent à remplir si	i votre projet de c 1 tenant lieu appli	onstruction est quant l'article	
5.5 - Destination de	s constructions e	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja	nent à remplir s un document er anvier 2016).	i votre projet de c n tenant lieu appli	onstruction est quant l'article	
5.5 - Destination des	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar si Surface	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m Surface créée par	nent à remplir s In document er anvier 2016).	tenant lieu appli	quant l'article Surface totale =	
5.5 - Destination des	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja uraces de plancher³ en m	nent à remplir s un document er anvier 2016).	tenant lieu appli	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination desitué dans une comme R.123-9 du code de l	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m Surface créée par changement de	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de	quant l'article Surface totale =	
5.5 - Destination des situé dans une comr R.123-9 du code de l	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination desitué dans une comme R.123-9 du code de l	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comme. 123-9 du code de le Destinations	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination desitué dans une comme. 123-9 du code de le Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination desitué dans une comme. 123-9 du code de le Destinations Habitation Hébergement hôtelier	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination desitué dans une comme. 123-9 du code de le Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une commerce	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination desitué dans une comme. 123-9 du code de la Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une commerce Artisanat? Industrie Exploitation agricole ou forestière	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comme R.123-9 du code de le Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une commerce Artisanat? Industrie Exploitation agricole ou forestière	s constructions e nune couverte pa 'urbanisme dans Surface existante avant travaux	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar surface créée ⁴	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher ³ en m Surface créée par changement de destination ⁵	nent à remplir s un document er anvier 2016). Surface supprimée ^s	Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une commerce Artisanat? Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public	S constructions enune couverte par 'urbanisme dans Surface existante avant travaux (A)	et tableau des si ar un plan local sa rédaction ar si Surface créée ⁴ (B)	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en ma Surface créée par changement de destination⁵ (C)	nent à remplir si in document er anvier 2016). Surface supprimée ^s (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)	

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surfac	e de p	lanche	r"en m²
--------	--------	--------	---------

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- tante avant	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface	Surface totale=
		travaux (A)		de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	mee (b)	supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	(A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole				-		
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de	Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						• 1000
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma	······································					
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles			1			*
ſ	Équipements sportifs						·····
	Autres équipements rece- vant du public						
Autres	Industrie		···				*
activités des secteurs	Entrepôt						····
secondaire ou tertiaire	Bureau						
E HAILE	Centre de congrès et d'exposition						· <u> </u>
Surfaces totale	s (en m²)						

³ Yous pouvez vous aider de la fiche d'alde pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immetbles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travavux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
Il peut s'agir soit d'une surface démole à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
Le changir soit d'une surface démole à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la liche d'aide pour le caicul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calcuiée à partir du nu intérleur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des frémies, des aires de stationnement, des caves ou ceillers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfatieiraire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme
6 - Il peut s'agil soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un tocal non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du

garage d'une habitation en chambre)
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par example: la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

- Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en

7/18

5.7 - Stationnement	
Nombre de places de stationnement	
Avant réalisation du projet : Après ré	alisation du projet :
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées Adresse(s) des aires de stationnement :	en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Nombre de places :	
Surface totale affectée au stationnement :	m², dont surface bâtie :
Pour les commerces et cinémas :	
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnemen	t (m²) :
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolition ous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolitio	vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre pro permis de démolir distinct de la présente demande.
☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle	
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le	cas échéant effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis : ニュニュ	
7 - Participation pour voirie et réseaux	
Nom:	du demandeur
OU raison sociale :	
Adresse : Numéro : Voie :	
Licu-un . Localite :	
Code postal : BP : Cedex : Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	

Formulaire de demande de Permis de Construire

8/18

8- Informations pour l'application d'une législation connexe					
Indiquez si votre projet :					
Indiquez si votre projet: Description porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) Description porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Description porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation Description relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)					
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique	:				
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. ⁸ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.	ST PIERRE LE MOUTIER PV SAS 6, place de la Madelaine 7 5 0 0 8 P A R I S Plote PCSUP				
à VILLEURBANNE					
Le: 6 Augil 2021	Signature du (des) demandeur(s)				
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre dappliquer une autre protection au titre des monuments historiques ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé.	d'un site patrimonial remarquable ou se voit				

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classe, un site inscrit ou une réserve naturelle;
 un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi nº 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🖵

PAGE 5 / 57

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;

- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

	41-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière t de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur :	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées
Signature de demandedi .	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sonctees
,	
e de la constant rational de Miller de Landon (1991 des 1991 de 1991 de 1991 de 1991 de 1991 de 1991 de 1991 d	
Si la surface du terrain à amé	nager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la ioi n° 77
	ecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 aoi
2016 pour la reconquête de la	a biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectura
paysager et environnemental.	
Signature du demandeur :	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées
en e	
ıformation à remplir par le p	professionnel sollicité:
ous êtes un : 🔲 architecte 🗓	Daysagiste-concepteur
om :	Prénom :
	Voie :
	Localité :
	BP : Cedex :
éléphone : المالك	
•	
	<u>@</u> .
our les architectes uniquen	
° d'inscription sur le tableau c	de l'ordre :

Références cadastrales : fiche complémentaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section :D, Numéro :638 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :6428 LES PRES DU BENNANCY
Préfixe : Section :D Numéro : 1_5_1_4 LES PRES DU BENNANCY Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :9211
Préfixe : Լալ Section : Լալ D Numéro : <u>վ լ8 լ0 յ 6 ։</u> Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :2554 LES PRES DU BENNANCY
Préfixe: Section: <u>D</u> Numéro: <u>1</u> _519_ LES PRES DU BENNANCY Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):620LES PRES DU BENNANCY
Préfixe: Section:D Numéro:1_5_1_1_1 LES PRES DU BENNANCY Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):6150. LES PRES DU BENNANCY
Préfixe: Section:D Numéro: <u>642_</u> Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):14552LE_BENNANCY
Préfixe: Section:D Numéro:6_6_7_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):2173LE BENNANCY
Préfixe: Section:D Numéro:6_4_4 LE BENNANCY Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):15078LE BENNANCY
Préfixe : Section :D Numéro :6_6_6_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :2432LE BENNANCY
Préfixe: Section:D. Numéro:6_4_1_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):7018LE BENNANCY
Préfixe: Section:D Numéro:_1_7_9_4 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):18_024LE BENNANCY
Préfixe : டட_ Section : டூட்ட Numéro : டூட்டி பூ
Préfixe: Section:D Numéro:6_4_5_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):12LE BENNANCY
Préfixe:∟∟∟ Section:∟∟ Numéro:∟∟∟∟ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : ㅡㅡㅡ Section : ლㅡ Numéro : ㅡㅡㅡ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe:ᆫᆜᆫᆜ Section:ᆫᆜᆫᆜ Numéro:ᆫᆜᆫᆜᆫᆜ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe:ᆫᅳᆫᆫᅳ Section:ᆫᅳᅳᅳ Numéro:ᆫᅳᅠᆫᆫᅳ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe : ㅡㅡㅡ Section : ㅡㅡ Numéro : ㅡㅡㅡ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : ட்பட்ப Section : ட்பட்ப Numéro : ட்பட்பட்ப Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : ட்பட்ப Section : ட்பட்ப Numéro : ட்பட்பட்ப Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²) :



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
X	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
X	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
X	PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
X	PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
X	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
X	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
X	PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
X	PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
ii votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de resta ieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	uration immobilière ou à l'int
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	des 1 exemplaire par dossie
ii votre projet se situe sur le domaine public ou en surptomb du domaine public :	······································
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisa d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	tion 1 exemplaire par dossie
il votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de resta mmeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périr emarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	auration immobilière ou sur i nètre d'un site patrimonial
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modal d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	ités 1 exemplaire par dossie

¹ Se renseigner auprès de la mairie

Formulaire de demande de Permis de Construire

12/18

*1028/1123/14		12/1
Sivo	rtre projet se situe dans un coeur de parc national :	
	PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	tre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	W
X	PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du	1 exemplaire par dossier
4	code de l'urbanisme]	
	PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
	PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass	sainissement non collec-
	PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :
	PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un agrément :	
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :
	PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
	PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
	PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	:
	PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel o port de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	nt accès les véhicules de
	PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 I) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet fait l'objet d'une concertation :	
	PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
réhab	re projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt ilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	définitif et régulièrement . 512-7-6 et L. 512-12-1 du
	PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot Si vot réhab	PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 I) du code de l'urbanisme] re projet fait l'objet d'une concertation : PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme] tre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt ilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé: PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art.	1 exemplaire par dossier définitif et régulièremen . 512-7-6 et L. 512-12-1 du

PAGE 7 / 57

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

1	2	11	Q	
л.			n	

d'un d'un	tre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation e étude des sols :	n'est pas dans le périmètre garantissant la réalisation
	PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet	équivalent :
	PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
logei un se réalis	tre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalis ments par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du co ecteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu sation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à de ifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	de de l'urbanisme] ou dans 1 dans lesquels, en cas de
	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le pian local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
ent	otre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'u enant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion imale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	rbanisme ou le document de logements d'une taille
	PC17-1. Un tablea u indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
de pl	tre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou d ancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s gation préfectorale :	le plus de 800m² de surface ociaux, et en l'absence de
	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo volun	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ne constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo en ca	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS o s de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementa	ou des règles de gabarit ale :
	PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voi	re projet nécessite un défrichement :	
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

			14/10
Si	VO	tre projet nécessite un permis de démolir :	
]]	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si	vot	tre projet se situe dans un lotissement :	
Si	ן	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
C		PC29. Certifica t attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
]	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si	VO	re projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
Si]	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
]	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si	vot	re projet se sítue dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
]	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si	VO	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
		PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Şi	le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pro	ojet:
	3	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
]	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si	le p	rojet est soumis à la redevance bureaux :	
]	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si	le t	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	d'urbanisme :
	_	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
L		PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
Siv	nm	re projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre une de moins de 20 000 habitants :	300 et 1 000 m² dans une
		PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si		re projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographi	que :
		PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Siv		re projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
]	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Siv		e projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
		PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

15/18

	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vo pour	us demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un loger	document en tenant lieu nent existant :
	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
et de	us demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un i de 2 ans :	
	PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo L. 15	us demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article 2-6 du code de l'urbanisme :	e L. 151-29-1, L. 152-5 et
	PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L . 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	otre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
	PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
	PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme] tre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la créa pitation dans un immeuble existant :	1 exemplaire par dossier
	PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patri- moine ou de l'architecte des Bâtiments de France

Formulaire de demande de Permis de Construire

PAGE 9 / 57



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

	(Maintaine et al	ez-valtanelid	einallean	tigorojtie	
PC ou PA		Commune	Année	L L L L N de dossier	ار باد

		aménageme		
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou c Surface taxable créée des locaux clos et d	être obligatoirement renseignées, qui les construction(s), hormis les surfaces de st couverts (2 bis) à usage de stationnement :	ationnement close	es et couvertes (2bis) : .	14.78 m² 0 m²
1.2 - Destination des construction	ns et tableau des surfaces taxables	(1)		
1.2.1 - Creation de locaux destiné Dont :	s a l'habitation	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondair	e et leurs annexes (2)			
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé	Ar Parking Mar Ar Save		
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS	Angel (2) Angel Ang Paga Angel (3) Angel		
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés			发音等等。	
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, t Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exi Quelle est la surface taxable démol	stante?m² Qu	?	te habitation ou d't e de logements exist	
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, t Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exi Quelle est la surface taxable démol	pénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante?m² Qu ie?m²	?	e de logements exist	s Surfaces ur- créées pour l stationnemer ct clos et couve
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, t Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exi Quelle est la surface taxable démol 1.23 – Création ou extension de l	pénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante?m² Qu ie?m²	? el est le nombre	e de logements exist sé Surfaces créée (1) hormis les su faces de station nement closes	s Surfaces ur- créées pour l stationnemer clos et couve
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, to Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exi Quelle est la surface taxable démol 1.2 3 - Création ou extension de l Nombre de commerces de détail de 400 m² (9) Total des surfaces créées, y compa	pénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante ?	? el est le nombre	é de logements exist é Surfaces créée (1) hormis les su faces de statior nement closes : couvertes (2 bis	S Surfaces créées pour l stationnemer et clos et couve (2 bis)
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, to Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exi Quelle est la surface taxable démol 1.2 3 – Création ou extension de la Nombre de commerces de détail de 400 m² (9) Total des surfaces créées, y compluocaux industriels et artisanaux al	pénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante?	? el est le nombre Nombre cré	e de logements exist sé Surfaces créée (1) hormis les su faces de station nement closes	s Surfaces ur- créées pour l stationnemer clos et couve
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, à Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exi Quelle est la surface taxable démoi 1.2 3 - Création ou extension de la Nombre de commerces de détail de 400 m² (9) Total des surfaces créées, y complicocaux industriels et artisanaux al Maisons de santé mentionnées à l'	pénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante ?	? el est le nombre Nombre cré	é de logements exist é Surfaces créée (1) hormis les su faces de statior nement closes : couvertes (2 bis	S Surfaces créées pour l stationnemer et clos et couve (2 bis)

Dans los exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, heberger les antiretent en matériel agricole, des focaux de production et de socialque des productions et de planchor affectées aux seules activités équestres (11) 1.3 - Autres éléments gréés soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement nou couvertes ou non closes (13) 1.5 - Autres éléments gréés soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) 1.5 - Autres éléments gréés soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) 1.5 - Cas perficie du bassin intérieur ou a stériour de la placificie :		
Surfaces de plancher des series de production, des locaux desinés à abriler les récoltes, héberger les animax, rangor of contreberil e matérier aprobe, des jocaux de transformation et de conditionmement de stockage das products à usage agricole, des jocaux de transformation et de conditionmement de stockage das products à usage agricole, des jocaux de transformation et de conditionmement de stockage des products à usage agricole, des jocaux de transformation et de conditionmement de stockage de se sur saulos activités équestres (11) Surfaces de liabenter affectées aux saulos activités équestres (11) Surfaces de liabenter affectées aux saulos activités équestres (11) Surfaces de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 - Autres étéments gráss soumis à la taxe d'aménagement Nombre d'émenagements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'émenagements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'émelacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'émelacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'émelacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'émelacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'émelacements de tentes de la construction autre de la construction autre de l'autre de la construction projetée concerne t-elle un immouble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui		
néberger les animexu, ranger et entretient le matórial agricole, des locaux de production et de stockage des produits la vases quariones, des locaux de varisformation et de condicionmement des produits provenant de l'exploitation (11)	Dans les exploitations et cooperatives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes.	
des produits provenant de l'exploitation (11) Dans les centres de questres: Surfaces de planchor affectées aux seules activités équestres (11) 1.3 - Autres éléments gréés soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 - Autres éléments gréés soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non dosas (13): Nombre d'éléments gréés soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non dosas (13): Nombre d'éléments de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs: Nombre d'éléments pour les habitations légères de loisirs: Nombre d'éléments de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs: Nombre d'éléments de trait l'objet d'un (ou de) terrassement (12): Superficie des panneaux photovoltatiques posés au soi :	héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de	
Dans les contres équestres : Surfaces de planchor affectées aux seules activités équestres (11) Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 - Autres éléments gréés soumis à la taxe d'aménagement monouvertes ou non closes (13): Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :	stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement	
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestras (11) Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 - Autres éléments gráss soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertos ou non closes (13): Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : Nombre d'éditennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : Superficie des paneaux photovolaliques posés au soi : 21.194, m². 1.4 - Redevance d'archéologie préventive : Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ? Oui Non 1 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetées sont-ils réalisées suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non 1 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetées sont-ils réalisées suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non 1 2.5 - Cas particuliers Les travaux projetées sont-ils réalisées suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non 1 2.5 - Cas particuliers Le superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuli minimal de demsité (15)? Oui Non 1 Dans le cas où in surface de plancher de votre projet est inférieure au seuli minimal de densité (15)? Oui Non 1 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16): m² La valeur du m² de terrain nu et libre: Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17): La valeur du m² de terrain nu et libre: Le superficie de virtue indepôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : 3 Places aufondrés équal la dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : 3 Places aufondrés équal (18 a 331-13) du codé de l'urbanisme et		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 - Autres éléments <u>préés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13): Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m². Nombre d'emplacements de tentiss, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'emplacements de tentiss, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'évoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : Superficie des panneaux photovoltralques posés au sol : 21 194, m². 1.4 - Radevanca d'archéologie préventive : Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s)? Out \begin{center} \text{Out} \begin{center} \text{Non }\begin{center} \text{Out} \begin{center} \text{Non }\begin{center} \text{Out} \begin{center} \text{Non }\begin{center} \text{Vetre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s)?} Out \begin{center} \text{Out} \begin{center} \text{Non }\begin{center} \text{Vetre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s)?} Out \begin{center} \text{Non }\begin{center} \text{Vetre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s)?} Out \begin{center} \text{Non }\begin{center} \text{Vetre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s)?} Out \begin{center} \text{Non }\begin{center} \text{Vetre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s)?} Out \begin{center} \text{Non }\begin{center} \text{Vetre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s)?} Out \begin{center} \text{Non }\begin{center} \text{Vetre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s)?} Out \begin{center} \text{Non }\begin{center} \text{Vetre projet se situe dans une construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Out \begin{center} \text{Non }\begin{center} Vetre projet se situe dans une constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17)		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 - Autres éléments gráés soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13): Superficie du bessin intérieur ou extérieur de la piscine : Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'évollennes dont la hautour est supérieure à 12 m : Superficie des pameux photovolitajous posés au soi ; 21 194, m². 1.4 - Redevance d'archéologie préventive : Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ? Oul Non 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oul Non 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oul Non 1.5 - Cas particuliers Les construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Versementspoirs ous des suites de plancher de sotre projet est intérieure au seuil minimal de densité (15)? Oul Non 2.5 Joul, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oul Non 2.5 Joul, la superficie de l'unité foncière de votre projet est intérieure au seuil minimal de densité (15)? Oul Non 2.5 Joul, la superficie de l'unité foncière de votre projet est intérieure au seuil minimal de densité (15)? Oul Non 2.5 Journal de formain un et libre : 2.6 L'avaleur du m² de terrain un et libre : 2.6 L'avaleur du m² de terrain un et libre : 2.7 Les certificat d'un réact i dépât de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : 3.5 Journal de densité et situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez béné	Outraces de platation difference days desires equipment of the platation o	Surfaces créées
1.3 - Autres éléments gréés soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13): Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :	Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13): Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine: Nombre d'emplacements de tantes, de caravanses at de résidences mobiles de loisirs: Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs: Superficie des panneaux photovoltatiques posés au sol: 21 194 m². 22 194 m². 23 194 m². 24 194 m². 25 verse projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s)? Out Non		
Superficie du bassin Intérieur ou extérieur de la piscine :	1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement	
Superficie du bassin intérieur ou extériour de la piscine :		
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'émplacements pour les habitations légères de loisirs : Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : Superficie des panneaux photovoltatques posés au sol : 21 194 m². 1.4 - Redevance d'archéologie préventive : Votre projet fair-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ? Out \(\frac{1}{2} \) Non \(\frac{1}{2} \) 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Out \(\frac{1}{2} \) Non \(\frac{1}{2} \) La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Out \(\frac{1}{2} \) Non \(\frac{1}{2} \) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si out, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Out \(\frac{1}{2} \) Non \(\frac{1}{2} \) Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez le : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : M² La valeur du m² de terrain nu et libre : M² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : Nombre d'exemplaire à fountri s'i vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : 1 exemplaire par dossière projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal ; atax et d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive le situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal ; atax et d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive le xenuplaire par dossi		
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : Superficie des panneaux photovoltaïques posés au soi : 21 194, m². 1.4 - Redevance d'archéologie préventive : Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ? Oui M Non 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non Non 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non Non Non 2. Le construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non Non 2. Versement pour sous-de plancher de un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non 2. Versement pour sous-de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité (15) ? Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité (15) ? La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :		
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : Superficie des panneaux photovoltaîques posés au sol :		
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :		
Versementipour sous-densite (VSD) (14)	Nombre d'éoliennes dont la hauteur est superieure à 12 m :	21 10/
Votre projet fair-li l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ? Oui \[\bar{N} \] Non \[\] 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetés sont-lis réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers? Oui \[\bar{N} \] Non \[\bar{N} \] La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques? Oul \[\bar{N} \] Non \[\bar{N} \] La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques? Oul \[\bar{N} \] Non \[\bar{N} \] Permandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oul \[\bar{N} \] Non \[\bar{N} \] Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici : m². La superficie de votre unité foncière : m². La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m². La valeur du m² de terrain nu et libre : f/m² Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous evez bénéficié d'un rescrit fiscal [a la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dos- Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dos-	Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	21 104 m².
Oui Non 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou insorit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non N	1.4 – Redevance d'archéologie préventive :	
Cui Non \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	A Company of the Comp	
Les travaux projetés sont-lls réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers? Oui Non (X) La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques? Oui Non (X) Pemandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité (15)? La superficie de l'unité foncière :	, .	
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers? Oui Non (X) La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou insorit à l'inventaire des monuments historiques? Oui Non (X) Persement pour sous-réansite ((VSD))(1/2). Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez lci: La superficie de l'unité foncière :	- -	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques? Oui Non X Versement pour sous-idensité (VSD) (144) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oui Non Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est intérieure au seuil minimal de densité, indiquez ici : La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (15) : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (15) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Le surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : M² Le surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : M² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement: 1 exemplaire par dossier Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficlé d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dossier	<u>.</u>	
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques? Oui Non		ntion des Risques naturels,
Versement pour sous densite (VSD) (14)	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oul Non Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez le : La superficie de votre unité foncière :	La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiq	ues ou inscrit à l'inventaire
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oui Non Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez lci : La superficie de votre unité foncière :	des monuments historiques ? Oui 🗍 Non 🕱	
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oui Non Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici: La superficie de votre unité foncière: La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16): M² La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : M² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement : P1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oui Non Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici: La superficie de votre unité foncière: La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16): M² La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : M² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement : P1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oui Non Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici: La superficie de votre unité foncière: La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16): M² La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : M² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement : P1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oui Non Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez lci : La superficie de votre unité foncière :		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oui Non Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez lci : La superficie de votre unité foncière :		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oui Non Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici: La superficie de votre unité foncière: La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16): Ba valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17): Metal valeur du m² de terrain nu et libre : Pièces Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement: P1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	MINISTER MANAGEMENT AND	
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15)? Oui Non Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez lci : La superficie de votre unité foncière :). Varcoment nouveaus densité/(VSD)/(IV) v	
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici : La superficie de votre unité foncière :	2-Versement pour sous densité (VSD) (14)	
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici : La superficie de votre unité foncière :		la commune où vous construisez.
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de	
La valeur du m² de terrain nu et libre :	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima	ul de densité (15) ? Oui 🗍 Non 🗍
La valeur du m² de terrain nu et libre :	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den	ul de densité (15) ? Oui 🗍 Non 🗍 sité, indiquez ici :
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière :	ul de densité (15) ? Oui 🗍 Non 🗍 sité, indiquez ici :
Pièces Pièces Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement: F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement: 1 exemplaire par dossier Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficlé d'un rescrit fiscal: F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive E3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1] du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine] 1 exemplaire par dos-	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	al de densité (15) ? Oui Non sité, indiquez ici :
Pièces Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement: F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficlé d'un rescrit fiscal: F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1] du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine] 1 exemplaire par dos-	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre :	ul de densité (15) ? Oui ☐ Non ☐ sité, indiquez ici :
Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement: 1 exemplaire par dossier Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dossit par la rescrit fiscal [B. 331-11-1] du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine)	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n	al de densité (15) ? Oui Non sité, indiquez ici :
Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement: 1 exemplaire par dossier Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dossit par la rescrit fiscal [B. 331-11-1] du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine)	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n	al de densité (15) ? Oui Non sité, indiquez ici :
Pièces Nombre d'exemplaires à fournir Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement: 1 exemplaire par dossier Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier de l'urbanisme et/ou R 524-11 du code du patrimoine	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n	al de densité (15) ? Oui Non sité, indiquez ici :
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement: 1 exemplaire par dossier Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficlé d'un rescrit fiscal: F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1] du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine] 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa	al de densité (15) ? Oui Non sité, indiquez ici :
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement: 1 exemplaire par dossier Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 5 Le rescrit fiscal [8 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou 8 524-11 du code du patrimoine]	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa	al de densité (15) ? Oui Non sité, indiquez ici :
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisme] Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1] du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa	al de densité (15) ? Oui ☐ Non ☐ sité, indiquez ici :
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal: F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dos-	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa Pièces Pièces	Al de densité (15) ? Oui Non sité, indiquez ici :
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficlé d'un rescrit fiscal: 1 exemplaire par dossier Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 5 Le rescrit fiscal R 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R 524-11 du code du patrimoinel	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa B-Pièces à joindre Selon la nature ou la situation (du projet : Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dos-	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa Si Pièces a joindre selon la unature ou la situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vo	Nombre d'exemplaires a fournir bre terrain est un lot de lotissement: a le densité (15) ? Oui Non
F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme] Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dos-	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vour le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanism	Nombre d'exemplaires a fournir 1 exemplaire par doseire 1 exemplaire par doseire sité, indiquez ici : m². m². m². €/m² n²) (17) :
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive 1 exemplaire par dos-	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vour le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisment de lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisment de lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisment de lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisment de lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisment de lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisment de lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisment de lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisment de lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisment de lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisment de lotis de l'urbanisment de l'u	Nombre d'exemplaires à fournir otre terrain est un lot de lotissement: e] Nombre d'exemplaires à sournir otre terrain est un lot de lotissement: e] sier ous avez bénéficlé d'un rescrit fiscal :
F3 Le rescrit fiscal IR 331.11-1 du code de l'urbanisme et/ou R 524-11 du code du patrimoine 1 exemplaire par dos-	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en n Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous en projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de dens	Nombre d'exemplaires a fournir 1 exemplaire par dos- 1 exemplaire par dos- 1 exemplaire par dos-
E3 Le rescrit fiscal ID 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R 524-11 du code du patrimoinel	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière :	Nombre d'exemplaires a fournir bite terrain est un lot de lotissement: 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière :	Nombre d'exemplaires à fournir ous avez bénéficlé d'un rescrit fiscal: 1 exemplaire par dossier e d'archéologie préventive
Sier sier	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de den La superficie de votre unité foncière :	Nombre d'exemplaires a fournir otre terrain est un lot de lotissement: 1 exemplaire par dossier ous avez bénéficlé d'un rescrit fiscal: 1 exemplaire par dossier e d'archéologie préventive 1 exemplaire par dossier e d'archéologie préventive 1 exemplaire par dossier

18/18

Pièces	Nombre d'exemplaires
116663	à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, s	elon les cas :
F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exor l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	nération prévue à
F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	r de l'exonération prévue à
F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	inistre et que vous pensez
F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'ari patrimoine (19):	ticle L. 524-6 du code du
F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossier
5 - Autres renseignements	
3 - Autres renseignements	
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à t délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions	aux zéro, si la collectivité a
delibere rexoneration facultative correspondante) podvant vous permettre de beneficier d'impositions	pius iavorabies)
Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa l'adresse d'envoi des titres de perception	tion, merci de renseigner
Nouvelle adresse : Numéro : Voie :	
Lieu-dit : Localité :	
Code postal :BP :Cedex :	
Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :	
Division termental a	
	40.75.20.20.20.20.20.20.20.20.20.20.20.20.20.
Date VILLEURBANNE le 6/04/2011	
Nom et Signature du déclarant Forc Persyr 6, place de la Madel 75008 PARI	
Nom et Signature du déclarant FICTE LES YF 6, place de la Madel	SAS
6, place de la Madel	aine
7.5 0.0 8 PARI:	S .

Formulaire de demande de Permis de Construire

PAGE 11 / 57

Tableau récapitulatif du foncier concerné par la centrale photovoltaïque

	Sergion desparable.	Relicalled limplemention	ઉપાતંકાલ-મુકારવચીર-((nr))	\Aवीक्ष्यकात्रावास•ोहि	Gidenodel
		638	6 428		
		1514	9 211		
		1806	2 554	LES PRES DU BENNANCY	
		1519	620		:
		1511	6 150		
		642	14 552		
्यमस्य कार्यः निर्माणकारणीयः विवास	D	667	2 173		58240
		644	15 078		
		666	2 432	LE DESINIANON	
		641	7 018	LE BENNANCY	
		1794	18 024		
		643	10		
		645	12		
11016-11			84 262		

Tableau récapitulatif du poste de transformation

	Seculon-de Pancelle	Parcelle dlimplementon	ऽधाहत्वाकाव्यविताः)	Surreción plandier des constitucions (m)	ચીલલકાભા ભાગમાં મહિલ્લ દિશાસિક	Alibatesia:(૧૫૦(લા))	Айскыйыный	(godeprede)
Percentination	D	1514	9 211	14,78	6,06 x 2,44 x H 2,90	226,92	LES PRES DU BENNANCY	58240
ModAy	-			14,78				

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

I QUAI DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2021B09083

Code de vérification : dobwl1F7sh https://www.infogreffe.fr/controle



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 25 mars 2021

IDENTIFICATIO	IN DE LA	PERSONNE	MORALE

Immatriculation au RCS, numéro

895 393 387 R.C.S. Paris

Date d'immatriculation

19/03/2021

Dénomination ou raison sociale

St Pierre le Moutier PV

Forme juridique

Société par actions simplifiée (Société à associé unique)

Capital social

3 000,00 EUROS

Adresse du siège

6 place de la madeleine 75008 Paris

Domiciliation en commun

Nom ou dénomination du domiciliataire

MEDIALEX

Immatriculation au RCS, numéro

353 403 074

Activités principales

Tant en France qu'à l'étranger pour elle-même ou en participation avec des tiers, à titre principal :le développement, la construction et l'exploitation de projets de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables

et notamment de tous projets éoliens.

Durée de la personne morale

Jusqu'au 18/03/2120

Date de clôture de l'exercice social

31 décembre

Date de clôture du 1er exercice social

31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms

Riberas Mera Juan Maria

Date et lieu de naissance

Le 06/10/1968 à Madrid (ESPAGNE)

Nationalité

Espagnole

Domicile personnel

Avda Prado Largo 10 48 28223 Pozuelo De Alarcon Madrid (Espagne)

Directeur général

Nom, prénoms

Fernandez Auray Dionisio

Date et lieu de naissance

Le 30/07/1965 à Madrid (ESPAGNE)

Nationalité

Domicile personnel

C. Orense 43 28223 Pozuelo De Alarcon Madrid (Espagne)

Administrateur

Nom, prénoms

Riberas Mera Juan Maria

Date et lieu de naissance

Le 06/10/1968 à Madrid (ESPAGNE)

Nationalité

Espagnole

Domicile personnel

Avda Prado Largo 10 48 28223 Pozuelo De Alarcon Madrid (Espagne)

Administrateur

Nom, prénoms

Nationalité

Fernandez Auray Dionisio Angel

Date et lieu de naissance

Le 30/07/1965 à Madrid (ESPAGNE) Espagnole

Domicile personnel

C. Orense 43 28223 Pozuelo De Alarcon Madrid (Espagne)

Administrateur

Nom, prénoms

Riberas Mera Francisco

Date et lieu de naissance

Le 01/06/1964 à Madrid (ESPAGNE)

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04

Nº de gestion 2021B09083

Nationalité

Espagnole

Domicile personnel

C. Corzo 6 28223 Pozuelo De Alacon Madrid (Espagne)

Administrateur

Nom, prénoms

Vazquez Pascual David

Date et lieu de naissance

Le 12/06/1964 à Madrid (ESPAGNE)

Nationalité Espagnole

Domicile personnel

La Cabana C. Adelfas 2 Bj Montecarlo 28223 Pozuelo De Alarcon Madrid

(Espagne)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement

6 place de la madeleine 75008 Paris

Activité(s) exercée(s)

Tant en France qu'à l'étranger pour elle-même ou en participation avec des tiers, à titre principal :le développement, la construction et l'exploitation de projets de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables

et notamment de tous projets éoliens.

Date de commencement d'activité Origine du fonds ou de l'activité

17/03/2021 Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

page 2/2

POUVOIR

Monsieur Dionisio Ángel Fernández Auray

demeurant en Espagne, C. Orense 43 Pozuelo De Alarcón, Madrid, né le 30 juillet 1965 à Madrid (Espagne) de nationalité espagnole et résidant en Espagne,

agissant en qualité de Directeur Général de la société St Pierre le Moutier PV, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros ayant son siège social 6 Place de la Madeleine 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 895 393 387 00017

DONNE PAR LA PRESENTE TOUS POUVOIRS A:

Madame Flore Persyn Née le 22 septembre 1990 à Saint Quentin (02) Demeurant 2, rue Feuillat 69003 Lyon

A l'effet de, au nom et pour le compte de la société St Pierre le Moutier PV:

- (a) déposer à la mairie de Saint Pierre le Moutier (58) un dossier de demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque sur la commune (la « Demande de permis de construire »), en ce y compris tous documents connexes ou complémentaires, relatifs à la Demande de permis de construire;
- gérer l'instruction du dossier, signer tout document, produire toute pièce complémentaire, et, généralement faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la délivrance du permis de construire;
- (c) être l'interlocuteur privilégié tout au long du processus d'obtention du permis de construire ;
- (d) et plus généralement faire ce que le mandataire jugera nécessaire, souhaitable ou opportun, au nom et pour le compte de la société St Pierre le Moutier PV, afin de permettre le dépôt de la Demande de permis de construire dans le respect de l'intention des parties.

Le présent pouvoir est soumis au droit français.

Fait à Madrid

Le 26 mars 2021

Bon pour pouvoir

Par: M. Dionisio Ángel Fernández Auray

Bon pour acceptation de pouvoir

Flore Persyn

Par: Mme. Flore Persyn



À Saint-Pierre-le-Moûtier, le 16 mars 2021

Le Président

ADEN SAS 71 rue Francis de Pressensé 69100 VILLEURBANNE

Objet : Avis sur le projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol – Commune de Saint-Pierre le Moûtier

Monsieur le directeur,

Le 3 février dernier, vous êtes venu nous présenter le projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Pierre le Moûtier, localisée au lieu-dit « le Bennancy, sur un délaissé ferroviaire.

Même si l'EPCI n'a pas à se prononcer sur un projet privé, la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais, sensible aux actions favorisant la transition énergétique, accueille avec bienveillance ce projet qui laisse à espérer la production annuelle de 14 220 MWh/an, soit la consommation annuelle équivalente à 3 232 foyers (hors chauffage).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Délibération du conseil municipal de Saint-Pierre-le-Moutier

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021 Affiché le

ID: 058-215802646-20210208-2021_004-DE

Berger Leviauit

République Française

Département Nièvre

Commune de Saint-Pierre-le-Moûtier

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/02/2021

Afferents	Présents	Qui ont pris par au vote	
19	17	19	

la présidence de Monsieur BILLARD Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le Lundi 1 Février 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents: M. BILLARD Pierre, Maire, M. RATEAU Romain, Mme LIVROZET Martine, M. MENEZ Didier, Mme BEGUIGNOT Claude. Mme BOILARD Valérie. M. TISSERON

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Nièvre Le : 16/02/2021

Publication ou notification du

M. MENEZ Didier, Mme BEGUIGNOT Claude, Mme BOILARD Valérie, M. TISSERON Pascal, Mme MARILLIER Dominique, M. LEGRAND Renaud, Mme SINNIGER Christine, M. MENETRIER Gilles, Mme PILORGE Lucie, M. COMTE Laurent, M. BURLIN Christophe, Mme BARLE Véronique, Mme LOPEZ Aline, M. PERRIN Alain

L'an 2021, le 8 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-le-Moûtier s'est réuni à la Salle des Fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MONNERY Martine à M. MENETRIER Gilles, M. GUILBAULT Frédéric à M. BILLARD Pierre

A été nommée secrétaire : Mme SINNIGER Christine

2021_004 – OBJET: PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AU LIEU-DIT " LE BENNANCY " SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER (58240) PAR LA SOCIETE ELAWAN ENERGY FRANCE.

La société ELAWAN ENERGY France opérateur spécialisé dans le secteur de l'énergie développe actuellement un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le délaissé ferroviaire situé au lieu-dit « LE BENNANCY ».

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée à plusieurs reprises par la société ELAWAN ENERGY France, au sujet de l'avancement de la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

Les terrains d'implantation d'une surface d'environ 18 hectares accueilleront le parc solaire constitué de structures en acier portant des panneaux photovoltaïques, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un ou plusieurs postes de livraisons électriques d'où serait raccordé le parc solaire avec le réseau électrique ENEDIS, le tout clôturé et sécurisé.

Considérant que la société ELAWAN ENERGY France réalise sur le territoire de la commune l'ensemble des études utiles à la demande de permis de construire en vue de l'obtention de l'arrêté préfectoral accordant la centrale photovoltaïque de Saint-Pierre-le-Moûtier ;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont assisté à la présentation du projet par la Société rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet.

Considérant, que l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité.

PAGE 16 / 57

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021



ID: 058-215802646-20210208-2021_004-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement au développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « LE BENNANCY » sur la commune de Saint-Pierre-le-Moûtier par la société ELAWAN ENERGY France
- SE PRONONCE favorablement à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet.
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents inhérents à la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme: En mairie de 16/02/2021 Le Maire

Pierre BILLARD

DE